

## La déclaration d'impôt sur les revenus 2010 : savoir déclarer ses revenus d'activité et de placement



ACIF Guyane

### Public

- Tout contribuable « déclaration » souhaitant optimiser sa déclaration afin de réaliser des économies d'impôt.

### Objectif

- Maîtriser les principales catégories de revenus et leur modalité déclarative
- S'informer des nouveautés
- Améliorer ses connaissances afin de pouvoir tirer partie au mieux des dispositifs existants
- Etre en mesure de faire des choix opportuns

### Programme

- **Situation familiale du contribuable et son incidence sur l'impôt**
- **Les revenus d'activité :**
  - Les options possibles pour les revenus d'activité : base imposable et déduction des frais
- **Les revenus de placement**
  - Produits financiers divers, dividendes
  - Plus et moins-values sur les cessions de titres (déclaration 2074)
- **Les revenus de locations nues**
  - Choix d'un régime d'imposition : micro ou réel
  - Les charges déductibles des revenus fonciers et déclaration 2044
  - Imputation des déficits fonciers
- **Utilisation des réductions et crédits d'impôt en faveur des charges familiales ou investissements**

### Méthodes pédagogiques

- Pédagogique active suscitant la participation
- Mini-cas pratiques et application déclarative
- Un support sera remis aux participants

### Intervenante :

Marie- Héléne Delage,

- Docteur en Droit
- Consultante fiscaliste, création et développement des entreprises, conseil
- Spécialiste de la fiscalité de l'outre-mer

**Réf. :**  
Fiscalité

**Durée :**  
4h

**Date :**  
Mardi 24 mai 2011

**Horaires :**  
8h30- 12h30

**Coût pédagogique:**  
224€ par personne

**Lieu :**  
ACIF Guyane  
Colline de Montabo à  
Cayenne

**Contact :**  
Ericka BIONVILLE  
Tél: 0594 29 86 43  
Fax: 0594 29 86 48

[Em@j.acif@guyane.cci.fr](mailto:Em@j.acif@guyane.cci.fr)

Une attestation  
de formation est remise  
en fin de stage.

**Une formation sur la « fiscalité des placements immobiliers » sera proposée  
en complément de cette demi-journée.**